

rapport de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1962; et 5. le rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé pour les comptes en commun de 1961-1962 à l'égard du blé, soient déferés au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

Il me semble que cela permettra au comité d'examiner toutes les questions soulevées par les honorables vis-à-vis, et on m'informe que ce n'est pas nécessaire, car le comité a déjà été autorisé à faire rapport à la Chambre, et à ne pas s'en tenir à des mentions.

(Texte)

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur, est-ce qu'on pourrait demander à l'honorable secrétaire d'État d'ajouter également le rapport annuel que nous venons de recevoir du ministre des Finances au sujet de la loi destinée aux améliorations agricoles?

(Traduction)

**L'hon. M. Pickersgill:** Je serai heureux de prendre la chose en considération, et la question pourrait plus tard être mentionnée dans une autre motion.

**M. l'Orateur:** Est-ce le bon plaisir de la Chambre d'adopter la motion?

**M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam):** Monsieur l'Orateur, j'admets avec le secrétaire d'État que ces rapports devraient certainement être envoyés au comité de l'agriculture et de la colonisation, mais je doute beaucoup de son autre déclaration, soit que les articles que nous avons à l'esprit seront ainsi englobés. Cependant, je pense que nous devrions commencer par examiner ces rapports, et j'espère que le gouvernement prendra sérieusement en considération les autres choses, dont l'une est d'examiner les prix du pain et de la mouture, question très importante en ce moment et que n'engloberont pas ces rapports.

Deuxièmement, il y a la question que le ministre de l'Agriculture lui-même a soulevée à l'occasion, nommément, le coût des machines aratoires, au sujet duquel le comité de l'agriculture et de la colonisation a commencé en 1961 une étude qu'il n'a, je pense, jamais terminée. Ce serait une excellente étude que le comité pourrait poursuivre à une date ultérieure, mais les rapports que le ministre vient de proposer d'envoyer au comité sont un bon commencement. Comme je l'ai dit, j'espère que le gouvernement songera à renvoyer les deux autres questions au comité, à une date ultérieure.

**M. H. A. Olson (Medicine-Hat):** Très brièvement, monsieur l'Orateur, je veux dire que j'accepte la déclaration du secrétaire d'État, soit que, dans les limites de toutes les questions renvoyées au comité, il est possible

[L'hon. M. Pickersgill.]

d'étudier la question particulière que j'ai soulevée, l'autre jour, en demandant le consentement unanime. Mais je proposerais à Votre Honneur et au secrétaire d'État que la question des prix des grains de provende fasse l'objet d'une certaine priorité, parce que l'examen est de nécessité urgente. La Chambre pourrait peut-être prendre la décision de faire quelque chose au sujet de ce grand écart de prix, et, cette réserve étant faite, je crois donc que la question peut être examinée aux termes de la motion.

(La motion est adoptée.)

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

### CUBA—PRÉSUMÉE ARRESTATION DE DEUX CITOYENS CANADIENS

A l'appel de l'ordre du jour.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, à propos des deux Canadiens internés à Cuba, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il indiquer à la Chambre si l'ambassade du Canada a pu communiquer avec eux, et quels efforts le gouvernement du Canada a tentés jusqu'ici pour s'assurer que ces hommes subiront un procès équitable, et non pas un semblant de procès?

**L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, l'ambassade du Canada à La Havane est en contact étroit avec le ministère des Affaires extérieures, à Ottawa, au sujet de l'arrestation récente, à Cuba, de deux ressortissants du Canada dont les noms ont été divulgués et que je n'ai pas à répéter.

Les circonstances et l'arrière-plan de l'arrestation de ces personnes ne sont pas intégralement connus, mais ils sont minutieusement scrutés. L'ambassade du Canada à La Havane prend toutes les dispositions, en conformité de la pratique internationale, pour s'assurer que les intérêts de ces deux citoyens du Canada sont normalement sauvegardés.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Le ministre peut-il préciser à la Chambre si le gouvernement de Cuba a autorisé des représentants de l'ambassade à rencontrer personnellement ces détenus?

**L'hon. M. Martin:** Oui, monsieur l'Orateur.  
(Plus tard)

Je demanderai à l'honorable chef de l'opposition la permission d'ajouter un détail à la réponse que je viens de lui fournir. J'ai décrit la situation que je crois exister à ce sujet, mais un message me parvient à l'instant pour m'informer que notre consul a demandé l'autorisation de visiter